MÉTIERS DU BÂTIMENT

Je protège mon activité

Travailler dans le bâtiment, c'est très dur physiquement. En plus, ça ne me laisse pas beaucoup le temps de penser à autre chose.

Et pourtant, je dois aussi me concentrer sur tout ce qui va **me sécuriser au quotidien, pour protéger mon activité mais aussi mes outils de travail.** Heureusement, mon assureur Thélem est à mes côtés pour me conseiller. Il a pu construire avec moi une assurance en parfaite adéquation avec mes besoins.

C'est rassurant pour moi… et pour mes clients.

La multirisque professionnelle de Thélem assurances englobe l'ensemble des garanties essentielles à une activité telle que la vôtre.
En fonction de votre situation, et avec l'aide de votre assureur Thélem qui a une vision très pragmatique de votre activité :

1. vous faites jouer les curseurs des différentes garanties pour bénéficier d'un niveau d'indemnisation correspondant à vos besoins,
2. vous pouvez ensuite compléter votre couverture par des renforts de garanties sur des points spécifiques.

POUR VOTRE ACTIVITÉ, VOICI LES GARANTIES SUR LESQUELLES IL EST IMPORTANT QUE VOUS VOUS ATTARDIEZ…

PROTÉGER VOS LOCAUX PROFESSIONNELS

- **Incendie, dégâts des eaux, inondation**
  Il est important de bien évaluer votre bien pour le garantir à sa juste valeur.
- **Vol et vandalisme intérieur**
  Vols de matériel et de marchandises dans vos locaux professionnels.

Les conseils prévention incendie

- Vérifier régulièrement les installations électriques (la réglementation impose un contrôle annuel).
- Vérifier les extincteurs tous les ans.

Bons plans prévention

Profitez de tarifs préférentiels et d'un service de qualité chez nos partenaires certifiés :

- **Desautel (moyens d'extinctions incendie, en particulier le contrôle des extincteurs).**
- **Delta Security Solutions (solutions de sécurité électronique, en particulier l'anti-intrusion et la télésurveillance).**
- **Bureau Veritas (contrôles réglementaires, en particulier la vérification des installations électriques).**

PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ

- **Véhicule, engin de chantier**
  Des garanties pour couvrir tout le matériel auto-moteur nécessaire à votre activité.
- **Mobilité**
  Lors de vos déplacements, tout le matériel et les marchandises qui se trouvent dans votre véhicule sont garantis.
- **Bris de machine**
  Tout votre matériel professionnel est assuré aussi bien dans vos locaux que sur vos chantiers.
- **Matériels informatiques portables**
  Ordinateurs portables, tablettes numériques, votre matériel informatique est assuré lors de vos déplacements.

VOTRE RESPONSABILITÉ

- **Responsabilité civile professionnelle du bâtiment, garantie décennale, responsabilité en tant qu'employeur**
  Vérifiez avec votre assureur Thélem que compte tenu de votre activité, vos responsabilités peuvent être garanties.
- **Protection juridique**
  Litige avec un fournisseur, plainte d'un client, problème avec un salarié : conseils, assistance et prise en charge financière en cas de procédure.

Les conseils prévention

- Faire réaliser un permis feu pour tous travaux chauds réalisés chez un professionnel.
- Vérifier que vos salariés ont bien les autorisations nécessaires pour exercer les activités telles que électricité, travail avec amiante, conduite d'engins.

PROTÉGER LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ACTIVITÉ

- **Pertes d'exploitation**
  Après un incendie, votre atelier est fermé pendant plusieurs mois. Pendant cette période, vous devez louer un nouveau local pour poursuivre votre activité. Grâce à cette garantie, **vos frais financiers supplémentaires** sont pris en charge par votre assurance.

VOUS PROTÉGER, VOUS ET VOTRE FAMILLE

Ce n'est pas parce que vous n'êtes jamais malade que vous ne devez pas y penser.

Prévoyance*, santé… personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie et des graves conséquences financières qui peuvent en découler aussi bien sur l'activité professionnelle que dans le cadre de la vie privée.

Demandez une étude à votre en assureur Thélem en fonction de votre régime obligatoire.

Assurances IARD et santé, prestations assurées par Thélem assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables. *Assurances prévoyance, prestations assurées par Thélem prévoyance, filiale de Thélem assurances, SA à conseil d'administration au capital de 12 000 580 euros, RCS Orléans N° 539 477 059. Entreprises régies par le code des assurances. Autorité de contrôle : ACPR - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09 - Sièges sociaux : Le Croc - BP 63130 - 45430 Chécy - Tél. 02 38 78 71 00 Fax 02 38 78 72 92 - www.thelem-assurances.fr
Crédit photos : Arnaud Barae, Getty Images et Fotolia - Février 2014 - Document non contractuel voir conditions en agence.

thélem assurances

L'assurance d'une relation unique.